

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

N°: 3541-2004

DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE  
D'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS  
D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE  
TARIFAIRE 2005-2006

---

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOUMMATEURS INDUSTRIELS  
D'ÉLECTRICITÉ (CI-APRÈS « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE  
DU QUÉBEC (CIFQ)

Intervenants

---

---

**MÉMOIRE DE L'AQCIE et DU CIFQ SUR LE VOLET #1 PORTANT  
SUR LES STRUCTURES TARIFAIRES DU DISTRIBUTEUR ET LES  
FRAIS DE SERVICE DE NATURE ADMINISTRATIVE**

---

---

D'une manière générale, l'AQCIE et le CIFQ désirent confirmer leur appui aux structures tarifaires proposées par le Distributeur dans le présent dossier, notamment celle du tarif « L » auquel sont assujettis leurs membres.

De l'avis de l'AQCIE et du CIFQ, ces structures tarifaires permettent de rencontrer les objectifs de simplicité, d'équité, de continuité et de stabilité tarifaire que doivent refléter des tarifs bien conçus. L'AQCIE et le CIFQ sont également d'avis que ces structures tarifaires sont conformes aux principes réglementaires généralement reconnus de même qu'aux les dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Régie de l'énergie
DOSSIER: 3541-04
<i>coteé</i>
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 9 décembre de
Pièces n°: AQCIE-4

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

Montréal, le 28 septembre 2004



---

**HEENAN BLAIKIE** SRL

Procureurs des intervenants AQCIE et CIFQ